

29 JUIN AU
14 AOÛT

GUIDE DU PARENT

ÉDITION 2026



Camp de jour estival

ORGANISÉ PAR LA
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

CAMP



Histoires | Sports | Découvertes
| Bricolages | Musique & danse | Baignade
et plus encore...



Réunion de parents :

25 juin de 18 h 30 à 19 h 30

Voici l'occasion parfaite de rencontrer notre équipe d'animation, de vous familiariser avec nos sites, et de poser toutes vos questions ! La rencontre se déroulera le jeudi 25 juin à 18 h 30. Nous vous reviendrons sous peu avec plus de détails sur l'emplacement.



Horaire

Animation

L'animation se déroule du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h.

Service de garde

Le service de garde est offert du lundi au vendredi, de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

En-dehors des heures de service régulières (9-16 h), seuls les enfants inscrits au service de garde demeureront sous notre responsabilité. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, et que vous n'êtes pas en mesure d'être sur place à 16 h, veuillez appeler au numéro de téléphone du site d'animation qui vous aura été fourni afin de mentionner au personnel sur place de garder votre enfant sous surveillance au service de garde jusqu'à votre arrivée.

Des frais de 3 \$ par tranche de 5 minutes de retard sont applicables.

**Souliers à bout
fermé
obligatoires**



AIDE-MÉMOIRE

Dans le sac à dos, il doit y avoir tous les jours :

- Crème solaire identifiée (aucun aérosol)
- Lunch froid (sans contenant de verre, sans noix)
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau / casquette
- Bouteille d'eau / gourde



Emplacements

Voici la liste des sites d'animation offerts par notre camp de jour à l'été 2026 :

Secteur	Nom de l'établissement	Adresse
S a i n t - L u c	Pavillon Gérard-Morin	41, rue Arthur-Riendeau
	Aux Quatre-Vents	185, rue Saint-Gérard
	Des Prés-Verts	1195, boulevard Alexis-Lebert
	Des Savanes (édifice Providence)	207, rue Courville
I b e r v i l l e	Polyvalente Marcel-Landry	365, avenue Landry
	Du Pélican (édifice Chabanel)	976, rue Honoré-Mercier
	Sacré-Coeur (enfants de 4 ans acceptés)	375, 15e Avenue
S a i n t - J e a n	Joséphine-Dandurand (2 établissements) (enfants de 4 ans acceptés)	Édifice Beaulieu (4-7 ans) : 135, blvd Séminaire Nord Centre Saint-Edmond (8-13 ans) : 275, rue Frontenac
	Napoléon-Bourassa	535, chemin des Vieux-Moulins
	Notre-Dame-de-Lourdes	800, rue Plaza
	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	940, boulevard de Normandie
	Saint-Eugène (enfants de 4 ans acceptés)	201, rue Turgeon
	Saint-Gérard	700, rue Dorchester

Enfants de 4 ans

Pour participer à notre camp, les enfants de 4 ans doivent avoir complété la maternelle. De plus, ils seront admis **exclusivement** dans les 3 sites d'animation mentionnés ci-haut.





Tarification

Animation (par semaine) : Résidents - 75 \$ / Non-résidents – 112,50 \$.

Service de garde (par semaine) : Résidents - 40 \$ / Non-résidents – 60 \$.

Sorties : Résidents - Entre 24 \$ et 46 \$ / Non-résidents - entre 36 \$ et 69 \$.

Les prix varient selon l'activité. Veuillez vous référer à la section *Sorties* pour tous les détails.

Chandail (obligatoire seulement pour les sorties) : 15 \$ (disponible dans les tailles suivantes : T-PETIT, PETIT, MOYEN, GRAND, T-GRAND, PETIT ADULTE, MOYEN ADULTE et GRAND ADULTE).

Les chandails seront distribués lors de la rencontre de parents, qui aura lieu le 25 juin. Pour ceux qui n'y assisteront pas, le chandail sera remis directement au site d'animation lors de la première semaine de participation de votre enfant. Veuillez en faire la mention au personnel sur place.

***Si votre enfant a déjà un chandail des années précédentes (chandail gris avec personnage vert) et qu'il lui fait encore, nul besoin d'en acheter un nouveau, vous pourrez le réutiliser sans problème. Lors de l'inscription, en ligne, vous n'aurez qu'à sélectionner l'option J'AI DÉJÀ MON CHANDAIL sur la plateforme, ou à le mentionner à l'agent par téléphone.

Livret de coupons : Résidents – 90,25 \$ / Non-résidents – 135 \$ pour un livret contenant 8 coupons de service de garde (aucune vente de billet à l'unité possible).

Le livret de coupons est une bonne option pour le parent souhaitant utiliser le service de garde seulement quelques fois durant l'été. Un coupon donne accès aux heures prolongées du matin et du soir pour une journée. Vous n'avez pas besoin d'aviser les responsables avant d'utiliser un coupon, seulement à le remettre au personnel lors de votre arrivée au site d'animation. **Les livrets sont envoyés à l'adresse du parent payeur après les inscriptions, et ne sont pas remboursables si non-utilisés.**



Inscription et modalités de paiement

Inscription en ligne : Paiement complet par carte de crédit au moment de l'inscription. Le prélèvement sera effectué via notre plateforme d'inscription sécurisée en ligne. Un reçu de transaction vous parviendra automatiquement par courriel.

Inscription par téléphone : Paiement possible en un ou plusieurs versements par carte débit, crédit, argent comptant ou chèque. **L'inscription doit être payée en totalité avant le 22 juin.** Prenez note que passé cette date, toute inscription impayée sera annulée.

Pour effectuer un paiement, veuillez vous présenter à nos bureaux, situés au 190 rue Laurier, durant nos heures d'ouverture, qui sont les suivantes :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h / 13 h - 16 h 45

Le vendredi : 8 h 30 - 12 h

Informations supplémentaires

- Les virements bancaires ne sont pas acceptés.
- Pour un paiement par chèque, celui-ci doit être adressé à VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU. Veuillez inscrire le nom de votre/vos enfants à l'endos du chèque. Les chèques peuvent être déposés dans la boîte cadénassée située à l'extérieur de nos bureaux, ou postés à l'adresse suivante :

190, rue Laurier, C.P. 1025,
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

À NOTER : nous déposons les chèques seulement une fois par mois. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer d'avoir les fonds disponibles dans votre compte bancaire pour une durée de 6 mois suivant la date d'émission du chèque. En cas de chèque sans fonds (NSF), des frais additionnels de 40 \$ seront ajoutés à votre solde.





Politique d'annulation, de remboursement et de modification

Pour toute modification ou annulation, des frais de 10 \$ par activité par enfant seront prélevés à même le remboursement, jusqu'à concurrence de 60 \$.

Pour obtenir un remboursement, l'annulation doit être faite en respectant les dates limites mentionnées dans le tableau ci-bas, sans quoi aucun remboursement ne pourra être émis. Les remboursements seront effectués par chèque, et vous parviendront par la poste.

Pour effectuer une modification / annulation, voici comment procéder :

- Par téléphone : appelez au 450 357-2157, poste 2185, et laissez un message détaillé sur notre boîte vocale.
- Par courriel : envoyez un courriel détaillé à campdejour@sjsr.ca.

Après le 27 juillet 2026, aucun remboursement ne sera possible, à moins de présenter un billet médical prouvant que le participant a une contrainte l'empêchant de prendre part aux activités proposées.

Relevé fiscal (relevé 24)

Le reçu pour les frais de garde, émis au nom du parent payeur (carte citoyen utilisée lors de l'inscription), sera posté au début du mois de mars 2027. Aucune modification ne pourra être effectuée quant au nom du payeur apparaissant sur le relevé.

Dans la fiche santé de l'enfant, le payeur doit entrer ses informations dans la section **Répondant 1**, incluant son numéro d'assurance sociale.

Semaines	Dates limites
Semaine 1 (29 juin au 3 juillet)	15 juin 2026
Semaine 2 (6 au 10 juillet)	22 juin 2026
Semaine 3 (13 au 17 juillet)	29 juin 2026
Semaine 4 (20 au 24 juillet)	6 juillet 2026
Semaine 5 (27 au 31 juillet)	13 juillet 2026
Semaine 6 (3 au 7 août)	20 juillet 2026
Semaine 7 (10 au 14 août)	27 juillet 2026

Si vous déménagez durant l'année, il est de votre responsabilité de nous en informer, afin que nous puissions vous faire parvenir votre relevé.



Programmation



Voici un exemple de ce à quoi on peut s'attendre pour le déroulement d'une journée normale au camp de jour :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h	Service de garde				
9 h	Rassemblement + Formation des groupes				
9 h 15	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité
10 h	Collation				
10 h 30	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité
11 h 45	Dîner				
12 h 30	Départ autobus	Jeu module	Départ autobus	Jeu module	Jeu module
13 h	Piscine	Activité	Piscine	Activité	Activité
14 h		Collation		Collation	Collation
14 h 30		Activité		Activité	Activité
15 h	Collation	Activité	Collation	Activité	Activité
15 h 15	Retour + jeu calme	Activité	Retour + jeu calme	Activité	Activité
15 h 45	Rassemblement fin de journée + triage pour le service de garde				
16 h	Service de garde				
18 h	Fermeture de l'établissement				



Thématiques

Semaine 1 (29 juin au 3 juillet) – **En route pour l'été**

Semaine 2 (6 au 10 juillet) – **Safari en folie**

Semaine 3 (13 au 17 juillet) – **À la conquête des vagues**

Semaine 4 (20 au 24 juillet) – **Silence on tourne !**

Semaine 5 (27 au 31 juillet) – **Le sentier des explorateurs**

Semaine 6 (3 au 7 août) – **Explosion de plaisir !**

Semaine 7 (10 au 14 août) – **Camp de jour en fête**



Sorties

T a r i f s	Sorties offertes	Zoo de Granby	Glissades d'eau Bromont	Camping Domaine du rêve	Funtropolis	Ninja Factory
	Résidents	45 \$	46 \$	24 \$	38 \$	37 \$
	Non-résidents	67,50 \$	69 \$	36 \$	57 \$	55,50 \$
Sites		Semaine 2	Semaine 3	Semaine 5	Semaine 6	
M a r d i	Saint-Eugène	7 juillet	14 juillet	28 juillet	4 août (4-8 ans)	4 août (9-13 ans)
	Armand-Racicot					
	Saint-Gérard					
	Napoléon-Bourassa					
	Notre-Dame-de-Lourdes					
M e r c r e d i	Des Prés-Verts	8 juillet	15 juillet	29 juillet	5 août (5-8 ans)	5 août (9-13 ans)
	Aux Quatre-Vents					
	Pavillon Gérard-Morin					
	Des Savanes					
J e u d i	Joséphine-Dandurand	9 juillet	16 juillet	30 juillet	6 août (4-7 ans)	6 août (8-13 ans)
	Du Pélican				6 août (4-8 ans)	6 août (9-13 ans)
	Marcel-Landry					
	Sacré-Coeur					

À propos des sorties...

- L'inscription aux sorties est optionnelle ; des activités seront offertes comme à l'habitude sur tous les sites d'animation.
- Des heures précises d'arrivée et de départ vous seront communiquées avant chaque sortie, et celles-ci seront les mêmes pour tous, que votre enfant soit inscrit ou non au service de garde. Si votre enfant n'est pas arrivé au site à l'heure du départ des autobus et rate la sortie, aucun remboursement ne sera effectué.
- Le chandail à l'effigie du camp de jour est obligatoire pour prendre part aux sorties. Un enfant ne portant pas son chandail le jour de la sortie se verra refuser l'accès à l'autobus.
- Pour les enfants prenant part au programme d'accompagnement, un proche âgé de 16 ans et plus doit obligatoirement être présent lors des sorties. Si personne n'est présent pour accompagner l'enfant le jour de la sortie, celui-ci se verra refuser l'accès à l'autobus et restera au site pour la journée. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas-ci.

Baignades

Généralement, excepté à la première semaine, il y a deux périodes de baignade par semaine, de 13 h à 15 h. Une période peut être annulée si la température n'est pas favorable. Des changements peuvent également survenir quant à la journée exacte de la baignade, ou en période de grande canicule, et c'est pour cette raison que nous vous demandons de **laisser un maillot de bain et une serviette dans le sac à dos de votre enfant en tout temps**. Si votre enfant préfère ne pas se baigner, il pourra rester sous la supervision d'un animateur à l'extérieur de la piscine et profiter d'un moment de jeu.

Veste de flottaison individuelle (VFI) : Pour leur sécurité, tous les enfants de 7 ans et moins doivent obligatoirement porter une VFI, et cela, sans distinction quant aux aptitudes à la nage. Nous comprenons que cela peut être un irritant pour certains, mais nous sommes tenus légalement d'appliquer cette règle. Aucune dérogation ne pourra être effectuée à ce sujet. Les vestes de flottaison sont fournies par le camp, et aucun autre type de flotteur ne sera accepté.

Test d'habiletés aquatiques : Les enfants de 8 et 9 ans doivent obligatoirement passer un test pour déterminer s'ils auront besoin d'une VFI pour la période estivale. Pour ceux de 10 ans ou plus, le test d'habiletés est à la discrétion du parent.

Horaire des baignades

Piscine	Lundi 13h à 15h	Mardi 13h à 15h	Mercredi 13h à 15h	Jeudi 13h à 15h
Saint-Edmond	Joséphine-Dandurand Saint-Eugène		Joséphine-Dandurand Saint-Eugène	
Beaulieu	Napoléon-Bourassa Notre-Dame-de-Lourdes	Gérard-Morin Quatre-Vents	Napoléon-Bourassa Notre-Dame-de-Lourdes	Gérard-Morin Quatre-Vents
Palestre	Sacré-Coeur Polyvalente Marcel-Landry Du Pélican	Des Savanes Prés-Verts	Sacré-Coeur Polyvalente Marcel-Landry Du Pélican	Des Savanes Prés-Verts
Aurélie-Rivard	Polyvalente Armand-Racicot Saint-Gérard (Casque de bain obligatoire)		Polyvalente Armand-Racicot Saint-Gérard (Casque de bain obligatoire)	

Sites Saint-Gérard et Polyvalente Armand-Racicot : prenez note que les enfants fréquentant ces deux sites d'animation devront obligatoirement porter un casque de bain, fourni par le parent, lors des baignades. Veuillez le laisser en tout temps dans le sac à dos de votre enfant.





Programme d'accompagnement



Au sein de notre camp de jour, nous croyons en l'inclusion et en l'épanouissement de chaque enfant. C'est pourquoi nous offrons un programme d'accompagnement destiné aux enfants ayant des besoins particuliers, afin de leur permettre de vivre une expérience enrichissante, et de s'intégrer plus facilement au sein du groupe régulier.

Notre mission est de favoriser l'intégration et la participation active de ces enfants en adaptant l'encadrement à leurs besoins, tout en maintenant l'esprit de groupe. L'objectif du programme n'est pas de proposer un fonctionnement en parallèle à celui des autres campeurs, mais plutôt de jumeler ces enfants avec une personne ressource (accompagnateur), qui saura créer un lien de confiance avec eux et les aider à s'intégrer au groupe. Pour y parvenir, nous mettons en place un ratio adapté aux besoins de chaque enfant, soit en 1/1, 1/2 ou 1/3, assurant ainsi un soutien individualisé.

Ce service est offert sans frais supplémentaire et s'adresse exclusivement aux résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est important de noter que, pour y participer, les enfants doivent être en mesure de prendre part à la majorité des activités proposées par le camp.

Pour inscrire un enfant au programme d'accompagnement, les parents doivent remplir un formulaire en détaillant ses besoins. Ce formulaire, disponible sur notre site internet, est mis en ligne chaque année au début du mois de mars. Chaque demande est analysée par un comité, qui évalue si le camp est en mesure de répondre aux besoins de l'enfant. Une réponse est envoyée à tous les parents avant l'ouverture des inscriptions du programme, qui ont lieu à la fin avril/début mai. Cette démarche doit être renouvelée chaque année.

*****Veuillez prendre note que lors des sorties extérieures, un proche âgé de 16 ans et plus doit accompagner l'enfant pendant toute la durée de l'activité. Le transport en autobus ainsi que le coût d'entrée de l'accompagnateur sont pris en charge par le camp. Si un enfant prenant part au programme se présente sans accompagnateur lors d'une journée de sortie, il devra rester au camp pour la journée, et aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Pour toute question ou pour vérifier l'admissibilité de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.

Boîte à lunch

Nous vous invitons à privilégier des aliments sains dans la boîte à lunch de votre enfant. Voici ce que l'on devrait y retrouver :

- Un lunch ne nécessitant pas de micro-ondes (les enfants n'y ont pas accès) ;
- Des collations (2 ou plus) ;
- Une bouteille d'eau réutilisable ;
- Un bloc réfrigérant (nous n'avons pas accès à des réfrigérateurs).



Voici ce qui **ne devrait pas** se retrouver dans la boîte à lunch de votre enfant :

- Arachides et autres noix ;
- Contenant de verre.

Médicaments



Si votre enfant doit prendre des médicaments durant sa fréquentation au camp, vous devez obligatoirement remplir le formulaire d'administration des médicaments, disponible au site d'animation. Deux possibilités s'offrent à vous en ce qui concerne l'administration de ceux-ci: supervision par un responsable ou auto-administration.

**Si la prise des médicaments doit être supervisée, ces derniers seront conservés sous clé et répertoriés dans le registre de médication du site d'animation.

**Pour la sécurité de votre enfant et celle des autres, si vous souhaitez que votre enfant prenne lui-même sa médication, nous vous demandons de lui fournir seulement une dose quotidienne.

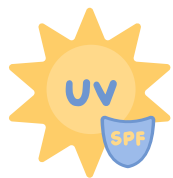
Auto-injecteur (EpiPen®)

L'enfant souffrant d'une allergie sévère et nécessitant un auto-injecteur doit, **en tout temps**, l'avoir en sa possession. Nous recommandons l'usage d'un petit sac banane pour faciliter le respect de cette règle. Cette mesure nous permet de réagir rapidement auprès de votre enfant en cas de réaction allergique sévère, diminuant ainsi les risques de complication. Lors des baignades, les auto-injecteurs sont gardés par les animateurs à proximité de la piscine.





Crème solaire



Avec votre autorisation, les animateurs peuvent aider votre enfant à appliquer la crème solaire au besoin. Sachez que la méthode privilégiée est que les enfants l'appliquent eux-mêmes, sous la supervision des animateurs, au cours de la journée. Voici quelques recommandations à ce sujet :



- **Appliquer la crème solaire chaque matin**, avant le départ de la maison ;
- Sensibiliser les enfants au port d'un chapeau et d'un t-shirt lorsqu'ils sont hors de l'eau ;
- Nous vous invitons à laisser la crème solaire, bien identifiée au nom de l'enfant, dans son sac à dos en tout temps ;
- Nous vous suggérons de lui montrer comment appliquer sa crème. Si votre enfant a la peau sensible, veuillez prévenir son animateur ;
- **La crème solaire en aérosol est interdite**. Ses composantes volatiles peuvent tacher les vêtements et les planchers.

Personnel d'animation

Notre équipe d'animation bénéficie de plusieurs formations et d'un encadrement soutenu. Un chef de site est présent à chacun de nos points de service, afin de bien diriger l'équipe d'animation, et un coordonnateur s'assure également du bon déroulement des activités au sein de chaque établissement. Nous fournissons aux animateurs tous les outils nécessaires pour amuser vos enfants, tout en veillant à leur sécurité. Tout notre personnel suit annuellement une formation en premiers soins, afin d'être prêt à intervenir en situation d'urgence.



Rôles et responsabilités des parents

- Aviser l'équipe d'animation lorsque l'enfant quitte le site avant la fin des activités ;
- Joindre l'équipe d'animation afin de les prévenir de tout retard ;
- Si l'enfant requiert des attentions particulières (médicaments, allergies, restrictions, comportements), prévenir le chef de site et remplir les autorisations ou formulaires de posologie au besoin ;
- Reconduire l'enfant à temps pour le début des activités ;
- Veiller à ce que l'enfant ait en sa possession la nourriture et le matériel nécessaires à sa participation aux activités ;
- Consulter le journal hebdomadaire (envoyé par courriel) et les tableaux d'affichage sur les sites d'animation.

*****Attention : veuillez consulter régulièrement votre boîte de courrier indésirable, car nos communications y tombent souvent par défaut.**



Règlements généraux

Au camp de jour, chaque participant doit :

- Durant les heures d'animation, avoir une permission écrite de ses parents pour quitter le site (incluant à l'heure du dîner)
 - Notez que sans cette permission, nous garderons l'enfant au site ;
- Porter des souliers à bout fermé en tout temps pour sa sécurité ;
- Respecter la discipline du groupe ;
- N'apporter aucun contenant de verre ni noix dans son lunch ;
- Suivre le groupe en tout temps ;
- Respecter les animateurs et les autres enfants.

Si un enfant nuit à la sécurité, à l'intégrité d'un occupant ou encore au bon fonctionnement du camp de jour, **nous nous réservons le droit de le suspendre ou de le renvoyer**. Ceci s'applique aussi en cas de manquement ou d'inconduite concernant les règlements du camp de jour.

Les mesures disciplinaires applicables sont déterminées en s'appuyant sur notre **Code de vie**, mentionné ci-bas.

Code de vie

Un code de vie dicte la conduite que doivent avoir les jeunes lorsqu'ils fréquentent le camp de jour. Il sert d'appui aux mesures disciplinaires qui peuvent être imposées à l'enfant qui ne respecte pas les règles énoncées.

Les règlements du camp de jour :

- Je respecte les lieux et les règlements du programme auquel je participe.
- Je respecte mes amis et les animateurs en étant sécuritaire et en ne blessant pas les autres volontairement.
- J'utilise un langage respectueux en tout temps.
- J'utilise avec précaution le matériel qui m'est prêté en évitant le vandalisme, le bris volontaire et le vol.
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler.

Aussi :

- Je porte des souliers à bout fermé.
- Je respecte la discipline du groupe.
- Je participe aux activités.
- Je respecte les autres.
- Je respecte l'environnement.
- Je m'amuse !





Code de vie (suite)

Les mesures disciplinaires

Nuire à l'animation

Exemple : Rester à l'écart, ne pas suivre le groupe, ne pas participer, déranger le groupe, utiliser un ton et un langage inappropriés, non-respect d'un règlement.

Sanction : Après trois avertissements, l'enfant pourra être suspendu d'une demi-journée à deux jours. Au retour de l'enfant, une entente de comportement sera conclue. Le non-respect de cette entente pourrait mener à un renvoi définitif.

Déranger l'animation et les autres enfants

Exemple : Mauvais langage, cracher, insulter, pincer, pousser, chamailler, briser du matériel (mineur), crier, manquement aux règles de sécurité.

Sanction : Dès le premier avertissement, l'enfant pourra être suspendu d'une demi-journée à deux jours. Au retour de l'enfant, une entente de comportement sera conclue. Le non-respect de cette entente pourrait mener à un renvoi définitif.

Porter atteinte à l'intégrité, la sécurité du groupe ou des lieux

Exemple : Fuguer, vandaliser, intimider/humilier, mets en péril sa propre sécurité ou celle d'autrui, ne pas respecter les consignes sanitaires (COVID-19), crise majeure, comportement à connotation sexuelle ou vulgaire.

Sanction : Suspension d'une demi-journée à trois jours dès la première atteinte. Au retour de l'enfant au site, une entente formelle sera conclue. Selon la gravité de la situation, les mesures pourraient mener au renvoi définitif de l'enfant.

Commettre des actes violents ou criminels

Exemple : Voler, faire preuve de violence, blesser ou menacer, taxer ou s'en prendre aux autres, briser du matériel (majeur), intention de blesser.

Sanction : Pour tout comportement violent ou criminel, la conséquence directe est le renvoi immédiat et définitif de l'enfant.

